

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE

D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1° CLASSE ET 2° CLASSE

Rappel des critères de sélection et de classement

Les agents d'administration principaux du Trésor public de 2^{ème} classe ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 2^{ème} classe . 26 agents sur 73 pouvant être retenus seront proposés cette année.

Fléchage des agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre 2010

Ces agents bénéficient d'une priorité d'inscription à condition que leur départ en retraite n'intervienne pas au cours du 1^{er} semestre 2010. 3 agents bénéficieront de ce classement pour cette année.

	Nom Prénom		Nom Prénom
1	BASTIAN Jocelyne	14	Retiré sur demande de l'agent
2	BALAVOINE Marylaure	15	ROSE Frédéric
3	VERHILLE Pascal	16	PRUVOST Marylène
4	BERNARD Martine	17	BLUMEL Bernadette
5	CONSTANT Marie-Noëlle	18	SPRADBRON Laurent
6	DEBACQ Patricia	19	ZANARDO Murielle
7	ZURAWSKI Christian	20	POUILLAUDE Thierry
8	MAYE Anne-Marie	21	BONNEL Christelle
9	LEVIELLE Christine	22	CARON Christophe
10	THOMASSET Valérie	23	GRESSIER Françoise
11	SOCKEEL Laurence	24	REGNIER Jacques
12	DUBRULLE Murielle	25	MALLIA Michèle
13	GEST Guillaume	26	BACZYNSKI Michel

Vote : FO : pour CFTC : pour CGT : pour

Vos représentants Force Ouvrière :

Michel BOUTILLIER et Raymond WAWRZYNIAK

TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL 2° CLASSE

Rappel des critères de sélection et de classement

Les agents d'administration du Trésor public de 1ère classe ayant atteint le 5ème échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'agent d'administration du Trésor public de 1ère classe ou d'agent de recouvrement.

Date d'appréciation des conditions : Au 31 décembre 2009

16 agents sur 26 pouvant être retenus seront proposés cette année.

	Nom Prénom		Nom Prénom
1	MAYEUR Sabine	9	TURPIN Cédric
2	MATHIEU Laurent	10	BROUX Anthony
3	CASSEZ Stéphane	11	DELFORGEMichael
4	HOUTMANN Catherine	12	LHOMME Gilda
5	VERMELLE Florent	13	CHAMPAGNE Christophe
6	CAMMAS Steve	14	LEMOINE Cécile
7	KACZMAREK David	15	CHAUSSIDIÈRE Lilian
8	DELAHAYE Karine	16	HEUDE Benjamin

Vote : FO : pour CFTC : pour CGT : pour

Nous rappelons que le critère de notation revêt une importance particulière pour l'inscription au tableau d'avancement. En effet, à égalité d'échelon dans le grade, les dernières notations détermineront le rang d'inscription au tableau, avant le critère d'ancienneté dans l'échelon. Il convient donc pour les notateurs du 1^{er} degré d'exprimer clairement la valeur des agents notés, quitte à laisser la responsabilité de l'arbitrage « comptable » aux notateurs du 2^{ème} degré et notateur final.

Soyez vigilants et n'hésitez pas à déposer un recours en notation.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

Vos représentants Force Ouvrière :

Yannig BOURGAIN et Jacques REGNIER